

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NANDO

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|  |   |
|--|---|
| Irritation cutanée, Catégorie 2                          | H315: Provoque une irritation cutanée.  |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                     | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2               | H361d: Susceptible de nuire au fœtus.   |
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1     | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

|                      |                                      |  |
|----------------------|--------------------------------------|--|
|                      | H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| Conseils de prudence | : P102<br><b>Prévention:</b><br>P280 | Tenir hors de portée des enfants.<br>Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
|                      | <b>Intervention:</b><br>P308 + P313  | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  |
|                      | P362 + P364                          | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |
|                      | P391                                 | Recueillir le produit répandu.   |
|                      | <b>Stockage:</b><br>P405             | Garder sous clef.  |

### Etiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique

### 2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

#### Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification<br>(RÈGLEMENT<br>(CE) No<br>1272/2008)   | Concentration<br>[%] |
|--------------|---|---|----------------------|
| Fluazinam    | 79622-59-6                                      | Acute Tox. 4; H332<br>STOT SE 3; H335<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1; H317<br>Repr. 2; H361<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410 | 40 %                 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

|  |                        |  |           |
|--|------------------------|--|-----------|
| Sel d'ammonium de tristyryl phénol sulfate polyéthoxylé                | 119432-41-6            | Aquatic Chronic 3; H412  | 1% - 5%   |
| 20% aqueous dipropylene glycol solution of 1,2 benziisothiazolin-3-one | 2634-33-5<br>220-120-9 | Met. Corr. 1; H290<br>Skin Corr. 1B;<br>H314<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400 | 0% - 0,1% |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, il peut se former des (COx).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à -5°C
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

##### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer  
les autorités compétentes conformément aux dispositions  
locales.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Aspect                               | : visqueux, liquide  |
| Couleur                              | : opaque, jaune  |
| Odeur                                | : inodore  |
| Seuil olfactif                       | : donnée non disponible  |
| pH                                   | : 7,95, Concentration: 10,00 g/l<br>Méthode: CIPAC MT75.3                              |
| Point/intervalle de fusion           | : 117 °C Substance active  |
| Point/intervalle d'ébullition        | : Décomposition: Se décompose au-dessous du point<br>d'ébullition.<br>Substance active |
| Point d'éclair                       | : Méthode: EEC A9<br>n'a pas de point d'éclair   |
| Taux d'évaporation                   | : non applicable   |
| Inflammabilité (solide, gaz)         | : non applicable   |
| Limite d'explosivité, inférieure     | : donnée non disponible  |
| Limite d'explosivité,<br>supérieure  | : donnée non disponible  |
| Pression de vapeur                   | : donnée non disponible  |
| Densité de vapeur relative           | : non applicable   |
| Densité relative                     | : donnée non disponible  |
| Densité                              | : 1,251 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C<br><br>Méthode: OCDE ligne directrice 109            |
| Hydrosolubilité                      | : négligeable, Test sur la matière active<br>à 20 °C<br>pH: 7                          |
| Solubilité dans d'autres<br>solvants | : 853 g/l Test sur la matière active<br>à 25 °C<br>Milieu: Acétone                     |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

|                                       |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | donnée non disponible  |
| Température d'auto-inflammabilité     | : | > 400 °C<br>Méthode: EEC A15   |
| Température d'inflammation            | : | donnée non disponible  |
| Décomposition thermique               | : | donnée non disponible  |
| Viscosité, dynamique                  | : | 29,5 - 1.321 mPa.s à 20 °C<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 114<br><br>24,3 - 925 mPa.s à 40 °C |
| Viscosité, cinématique                | : | donnée non disponible  |
| Propriétés explosives                 | : | Non explosif   |
| Propriétés comburantes                | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.                                       |

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 42,1 mN/m, 25 °C

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

Autres informations : donnée non disponible

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 0,967 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Irritant pour la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: pas d'irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: A un effet sensibilisant.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : donnée non disponible

##### Composants:

##### Fluazinam :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 4.100 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Espèce: lapin<br>Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Espèce: lapin<br>Résultat: Irritation sévère des yeux   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Espèce: cochon d'Inde<br>Résultat: A un effet sensibilisant.  |
| Cancérogénicité                              | : Non cancérogène   |
| Toxicité pour la reproduction                | : NOAEL:<br>F2: 7,26 mg/kg  |
| Tératogénicité                               | : Espèce: rat<br>10 mg/kg<br><br>Espèce: lapin<br>1 mg/kg   |
| Information supplémentaire                   | : Mutagène<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

|   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,042 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202          |
| Toxicité pour les algues                                      | :<br><br>CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h                         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

CL50: > 100 µg/abeille, orale  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

CL50: > 100 µg/abeille, contact  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Composants:

#### **Fluazinam :**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 55 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 220 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 160 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 1.782 mg/kg  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

#### **20% aqueous dipropylene glycol solution of 1,2 benziisothiazolin-3-one :**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Test sur la matière active  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Test sur la matière active  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode de test: Essai en statique  
Substance d'essai: Test sur la matière active  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode de test: Essai en statique  
Substance d'essai: Test sur la matière active  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Skeletonema costatum (Diatomé)): 0,36 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

Durée d'exposition: 72 h  
Méthode de test: Essai en statique  
Substance d'essai: Test sur la matière active  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (*Skeletonema costatum* (Diatomée)): 0,15 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode de test: Essai en statique  
Substance d'essai: Test sur la matière active  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): 28,52 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode de test: Inhibition de la respiration  
Substance d'essai: Test sur la matière active

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

#### Composants:

##### **Fluazinam :**

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 4,5 jr à 25 °C  
pH: 7

Stabilité dans le sol : Faible potentiel de lixiviation

##### **20% aqueous dipropylene glycol solution of 1,2 benzisothiazolin-3-one :**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 24 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Substance d'essai: Test sur la matière active

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

#### Composants:

##### **Fluazinam :**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.090

Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,03 à 20 °C  
octanol/eau

##### **20% aqueous dipropylene glycol solution of 1,2 benzisothiazolin-3-one :**

Coefficient de partage: n- : POW: 0,64 Test sur la matière active

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : donnée non disponible  
Tension superficielle : 42,1 mN/m à 25 °C

#### Composants:

Fluazinam :

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : 3082  
IMDG : 3082  
IATA : 3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluazinam)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,  
N.O.S.  
**IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,  
N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro : F-A,S-F

**IATA**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**  
Polluant marin : oui

**IATA**  
Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Délai de ré-entrée sur la : 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## NANDO

Version 6.1

Date de révision 11.08.2015

Date d'impression 11.08.2015

parcelle:

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de  
l'Environnement : 4510

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

|                 |  |
|-----------------|--|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                   |
| Aquatic Acute   | Toxicité aiguë pour le milieu aquatique          |
| Aquatic Chronic | Toxicité chronique pour le milieu aquatique      |
| Eye Dam.        | Lésions oculaires graves                         |
| Met. Corr.      | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux |

### Texte complet pour phrase H

|      |   |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                       |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H332 | Nocif par inhalation.   |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

### Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II  
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.